

INTERMITTENCE POUR TOUSTES !

Nous apprenons que le MEDEF, organisme patronal représentant les employeur·ses dans de nombreuses instances, demande une augmentation du nombre d'heures nécessaires à l'ouverture des droits à l'intermittence (557 heures au lieu des 507 actuelles). Cette demande aura lieu lors des négociations de l'UNEDIC, chargée de la gestion de l'assurance chômage ; le MEDEF s'attaque une nouvelle fois aux intermittent·es qui subissent déjà un plan de licenciement déguisé et massif dans le secteur culturel.

Cette année encore, cette provocation s'inscrit dans une réalité de plus en plus brutale pour l'intégralité de l'assurance chômage, qui est notre bien commun.

Nous dénonçons ici une volonté de fragiliser le secteur culturel et l'assurance chômage toute entière, nous dénonçons un mépris des travailleur.se.s précaires.

Ces attaques constantes au statut d'intermittent·e ne sont que l'arbre qui cache la forêt. Depuis plusieurs années, des statuts encore plus précaires se sont vus fragilisés : les guides-conférencier·ères perdent l'intermittence en 2014, les agent·es d'accueil connaissent une externalisation et une sous-traitance de leur contrat qui favorisent l'exploitation et le salariat déguisé, de trop nombreuses artistes-auteur·ices sont au RSA. Défendre l'intermittence du spectacle, c'est s'opposer à des politiques d'exploitation qui dominent dans le secteur culturel. Cette demande du MEDEF prouve leur mépris envers les travailleuses précaires : 50 heures, ce n'est pas un chiffre anecdotique, c'est deux heures de plus que la limite de travail hebdomadaire autorisé pour un·e technicien·ne, c'est donc plus d'une semaine de travail. 50 heures supplémentaires, c'est 10 000 ouvertures de droit en moins chaque année.

Nous défendons aujourd'hui l'intermittence pour toutes les travailleuses intermittentes, mais plus globalement, nous nous battons pour des conditions de travail dignes pour toutes les travailleuses précaires du secteur culturel et de tous les secteurs. Nous ne pouvons pas oublier nos camarades exploités par les politiques de sous-traitance, forcés à faire de l'auto-entrepreneuriat sans salaire stable. Notre lutte est celle d'un revenu stable pour chaque travailleuse discontinu ou en emploi.

Le MEDEF veut rajouter 50 heures, nous exigeons de supprimer 88 heures pour accéder au régime de l'intermittence du spectacle, soit 419 heures ! c'est le nombre moyen annuel d'heures travaillées par les intermittent.e.s du spectacle en France.

Nous exigeons :

- l'abaissement des heures nécessaires pour ouvrir des droits à 419 heures maximum à partir de l'année 2026 ;
- une réintégration des travailleur.se.s des festivals et des guides conférencier·ères dans le régime d'indemnisation de l'intermittence ;
- une réglementation claire de l'externalisation des emplois précaires pour empêcher et interdire le salariat déguisé ;
- la continuité des revenus pour toutes les artistes-auteurices.

**NOUS APPELONS À REJOINDRE LA MOBILISATION DU
MERCREDI 25 FÉVRIER 2026 À 9H DEVANT L'UNEDIC À PARIS**

(4 RUE TRAVERSIÈRE, PARIS 12^E)

ET DEVANT TOUTES LES LIEUX DU MEDEF ET DE L'UNEDIC EN FRANCE

